

Compensation de retraite pour des années non cotisées

Par loeiza, le 17/01/2015 à 19:47

Bonjour,

Ma mère réclame à mon père 22 000 € de compensation car elle a arrêté de travaillé pendant 9 ans pour élever ses enfant de ce fait elle n'a pas cotisée pour sa retraite. Quels sont les recours pour mon père?

Merci de votre réponse.

Par aguesseau, le 18/01/2015 à 09:39

bjr,

votre mère peut réclamer mais votre père peut refuser.

dans une telle situation, votre mère devra saisir le tgi du domicile de votre père pour demander cette compensation mais comme toute procédure devant un tribunal, nul ne peut préjuger de son résultat, la seule certitude c'est cela peut durer plusieurs années et coûter de l'argent.

mais je ne pense pas que votre père ait employé la contrainte pour que votre mère cesse de travailler.

de la même manière, votre mère pouvait refuser d'avoir des enfants et privilégier sa carrière. vos parents sont -ils toujours mariés ou divorcés ?